

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le

13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 051

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts - VICHY (Allier)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant le caractère exceptionnel du bas-relief monumental en bronze du monument aux morts de Vichy (Allier), qui réunit en une fresque épique les différents corps de l'armée française ayant participé aux combats,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument aux morts situé square du Général Leclerc à VICHY, non cadastré et appartenant à la COMMUNE DE VICHY (SIREN 210 303 103) depuis une date antérieure au premier janvier 1956.

Article 2: le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pascal MAILHOS
et du département de la Région
Le Secrétaire général des affaires régionales

Guy LEVI

P.J. : 1 plan

Département :
ALLIER

Commune :
VICHY

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/12/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Monument aux morts

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Départemental des Impôts Foncier
8, rue du Bief BP 92 03307
03307 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 09 - fax
cdfip.vichy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 19 - 05 1
du**

13 MARS 2019

